



## DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 37/2024

**Date de convocation** : 18 juin 2024

**Présents** : Mesdames DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José et MABILLET Marc.

**Excusés** : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne et NOGARO Isabelle ; Messieurs ROBINEAU Christian et ROBLES Antoine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

-----  
**Objet** : **Demande de subvention auprès du Fonds de prévention du CDG40 : présentation et approbation du projet et des modalités de financement**  
-----

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes a mis en place un outil d'aide financière piloté par le service Prévention pour les établissements publics et les collectivités ayant des projets en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents.

Ce fonds d'intervention s'adresse aux établissements publics et aux collectivités :

- ayant contractualisé ou souhaitant contractualiser avec le service Prévention du CDG40
- ayant un document unique en cours de réalisation ou à jour.

Monsieur le Président rappelle que l'adhésion au service prévention du CDG40 pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 a été validée ce jour par les membres du conseil d'administration (point précédent de l'ordre du jour).

Il ajoute que dès 2017 furent nommés un conseiller et un assistant de prévention. Des lettres de cadrage furent rédigées et présentées en CT/CHSCT. Le document unique est tenu à jour, et bilan et programme d'actions sont présentés chaque année en comité social territorial.

Evaluant dans un secteur médico-social particulièrement sensible, l'amélioration des conditions de travail est au cœur de nos préoccupations comme en témoignent les avancées spectaculaires de ces dernières années.

Monsieur le Président propose donc aux membres du conseil d'administration de saisir cette opportunité d'un accompagnement technique du service prévention du CDG40 d'une part et d'une aide financière à travers ce Fonds de prévention 2024 d'autre part.

Il précise que la subvention accordée par le CDG40 ne pourra excéder 5 000 € par projet, avec un autofinancement qui devra s'établir à 20 % a minima.

.../...

S'agissant du projet proprement dit, il s'agit d'une part d'améliorer les conditions de service lingerie de l'EHPAD, à travers l'achat de matériels prévention et l'ergonome du CDG40 ; laquelle a très récemment produit un rapport (achat de 2 chariots à fond mobile et 2 étagères 4 niveaux, de 32 bacs et 32 couvercles).



D'autre part, il est envisagé d'acheter un moteur de levage plafonnier supplémentaire et 4 sangles pour répondre aux attentes des aides-soignants particulièrement exposés face à une dépendance grandissante.

Le plan de financement s'établit ainsi :

| DEPENSES                                         |              |              | RECETTES                              |            |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------------------------------|------------|
| Nature des dépenses                              | Prestataires | Montants TTC | Nature des recettes                   | Montants   |
| 2 chariots à fond mobile et 2 étagères 4 niveaux | Electrolux   | 2 441,88 €   | CDG40<br>« Fonds de prévention 2024 » | 4 033,65 € |
| 32 bacs et 32 couvercles                         | Legallais    | 643,97 €     | Fonds propres CCAS (EHPAD)            | 1 008,42 € |
| 1 moteur de levage plafonnier et 4 sangles       | Hill-Rom     | 1 956,22 €   |                                       |            |
| TOTAL                                            |              | 5 042,07 €   | TOTAL                                 | 5 042,07 € |

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration :

- approuvent ce projet et le plan de financement
- l'autorisent à transmettre dossier et demande de subvention au service Prévention du CDG40.

**Vote de la question - nombre de votants : 8**

**pour : 8 contre : - abstention : -**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 3 juillet 2024

**Le Président du C.C.A.S,**



**Marc MABILLET**